

# SUPPLEMENT

32312

## LE HOME DU BOVRIL.

Il y a quelques semaines, le comte de Bessborough, C. V. O., C. B. Président de la Bovril Limited, souhaita la bienvenue à plus de 3000 visiteurs aux bureaux et ateliers de la Compagnie, dans Old Street, Londres, Angleterre. En arrivant, l'on remarque le blazon royal, indiquant que les travaux de la Compagnie sont approuvés par le Roi.

Un escalier de marbre conduit aux ateliers. Il y a partout une propreté très agréable. Tous les murs sont en tuiles blanches reluisantes, tous les parquets en ciment, et l'air frais circule abondamment et librement partout. Les laboratoires si bien équipés intéressèrent vivement les visiteurs qui se rendirent compte que tout ce qui entre à l'atelier de matières destinées au Bovril étaient analysées en arrivant et de nouveau analysées après leur combinaison au Bovril avant l'embouteillage. Les matières premières employées par la compagnie sont fournies par les Colonies britanniques et la Rivière Plate.

Les méthodes d'incorporation de l'albumine et de la fibrine du maigre de bœuf aux extraits solides de la viande furent démontrées pratiquement et prouvèrent aux visiteurs que le Bovril contient tous les éléments de valeur de la viande de bœuf.

Au cours de la démonstration il fut intéressant de constater les détails de manipulation qui permettent de remplir de larges cuves contenant chacune le produit des meilleures parties de plus de 300 bœufs sans que jamais au cours de ce travail, les mains viennent en contact avec les matières alimentaires.

Incidentemement, il fut mentionné que tous les employés sont périodiquement soumis à un examen médical.

Il n'y a pas de pays sous le soleil où on ne puisse trouver du Bovril. Il est manufacturé à Montréal précisément dans les mêmes conditions qu'en Angleterre.

---

## COLLEGE DES MEDECINS

### A PROPOS DE LA CONTRIBUTION DE 1907-08.

Un médecin de cette ville ayant eu la semaine dernière à prendre jugement contre un débiteur récalcitrant, se fust vu refuser par le greffier de la Cour, sur motion de l'avocat du défendeur, qui évoquait le non-paiement d'avance.

Nous prions nos abonnés d'en prendre avis, et nous les avertissons que s'ils veulent être en règle avec le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, ou que s'ils veulent exercer leurs droits en justice, d'avoir à se conformer au règlement. C'est de leur propre intérêt.

---